Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_34_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_34_2026
Attribution des marchés pour la prestation de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration collective - Rapporteur : Lucie ASSIAKH

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*29*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs :
La Ville de Seichamps a lancé une consultation sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**, conformément aux dispositions des articles **L. 2124-2** et **R. 2161-2 à R. 2161-5** du Code de la commande publique.
Ce marché prend la forme d'un **accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum**, passé en application des articles **L. 2125-1 1°** et **R. 2162-1 à R. 2162-6** du même code. L'objectif est de garantir une souplesse opérationnelle pour répondre aux besoins fluctuants de la commune sur une durée de **quatre ans** (période initiale du 1er septembre 2026 au 31 août 2030).
La consultation a été élaborée afin de garantir aux usagers de la restauration collective des repas de qualité, équilibrés et adaptés aux besoins nutritionnels des différents publics accueillis. Elle intègre également les objectifs fixés par la réglementation en matière de développement durable, notamment ceux issus de la loi EGAlim, en favorisant l'approvisionnement en produits de qualité, durables et respectueux de l'environnement, ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire.
La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 15 juin 2026, a procédé à l'examen des offres sur la base des critères de jugement pondérés définis au règlement de la consultation :

1. **Prix des prestations (55 pts) ;**
2. **Valeur technique (35 pts) (variété, qualité, animations, continuité de service) ;**
3. **Développement durable (10 pts).**

Au terme de l'analyse et de l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse, la commission propose l'attribution suivante :

	Attributaire
Lot 1	API restauration
Lot 2	API restauration

Délibération :
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le règlement de la consultation n° 2026-FCS-0002 ;
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 juin 2026 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix des entreprises API Restauration pour le lot n° 1 et pour le lot 2 avec une prise d'effet au 1er septembre 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces contractuelles relatives à ces accords-cadres avec les attributaires désignés,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:06 +0200
Ref:11336094-17111407-1-D
Signature numérique
la Maire